

### **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Paris, le 31 août 2021

# La CGE rappelle le rôle majeur des Grandes écoles dans la recherche et l'innovation

Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, a récemment annoncé sa décision de confier le pilotage des « Pôles universitaires d'innovation » aux universités qui deviendraient ainsi « le cœur du dispositif ». En ce sens, elle a demandé à la Conférence des présidents d'université (CPU) d'identifier les sites prêts à expérimenter le système. Dans ce contexte, la Conférence des grandes écoles (CGE) souhaite rappeler les réelles capacités de ses établissements membres en matière de recherche et d'innovation et redit sa disponibilité pour un dialogue sur ces questions.

Après les propos tenus par Madame Frédérique Vidal au sujet du pilotage des Pôles universitaires de l'innovation par les seules universités, la CGE exprime à nouveau la capacité des Grandes écoles à conduire des projets innovants en lien étroit avec tous les partenaires identifiés à l'échelle des territoires concernés : universités, grandes écoles, collectivités locales et territoriales, entreprises, etc.

### La CGE souhaite également rappeler que les Grandes écoles sont aujourd'hui des acteurs majeurs de la recherche et de l'innovation.

Depuis 20 ans, on constate ainsi dans ces établissements la croissance des budgets consacrés à la recherche et l'innovation, la hausse du nombre d'enseignants-chercheurs, l'augmentation des publications dans les revues scientifiques... Cette dynamique s'appuie, entre autres, sur des alliances avec les universités et des organismes de recherche au travers de la co-tutelle de nombre d'unités mixtes de recherche (UMR). Ainsi, aujourd'hui :

- Les Grandes écoles sont impliquées dans plus de 204 UMR CNRS ;
- 47 Grandes écoles sont habilitées à délivrer le doctorat en propre :
- Plus d'un tiers des doctorats scientifiques soutenus chaque année sont préparés dans les laboratoires des Grandes écoles ;
- On y compte entre 4 000 et 5 000 habilitations à diriger des recherches (HDR).

La recherche partenariale avec les entreprises, très importante en matière d'innovation, est même un point fort historique des Grandes écoles. Plusieurs indicateurs en attestent :

- 55 % des chercheurs en entreprise ont un diplôme d'ingénieur (source : MESRI, RERS 2020) ;
- Plus de la moitié des doctorants « convention industrielle de formation par la recherche » (CIFRE) ont une formation d'ingénieur de Grande école (source ANRT) ;
- 70 % des chaires industrielles sont portées par les Grandes écoles d'ingénieurs ;
- Avec un taux exceptionnel de financement sur ressources propres, les Grandes écoles peuvent doubler les crédits de l'Etat au service de leur action (1 euro de ressource privée pour 1 euro de crédit d'Etat).

## Au-delà, les Grandes écoles font depuis longtemps la démonstration de leur capacité à conduire des projets transversaux.

Le réseau des Carnot – qui rassemble laboratoires publics, acteurs socio-économiques et pédagogiques – est ainsi une parfaite illustration de la forte implication des Grandes écoles pour la recherche et l'innovation avec les entreprises. Ainsi :

- Les instituts Carnot représentent 55 % de la recherche partenariale française ;
- 50 % d'entre eux sont portés par les Grandes écoles ;
- Sur les 39 Carnot existants, la moitié du chiffre d'affaires provient de ceux portés par les Grandes écoles.

Enfin, Le classement QS 2020, dédié au domaine Engineering & Tech, positionne les Grandes écoles au niveau de facultés d'ingénierie mondiale : on y retrouve à nouveau 9 Grandes écoles d'ingénieurs parmi 21 établissements français, dont 2 aux premières places nationales.

Pour Laurent Champaney, président de la Conférence des grandes écoles et directeur d'Arts et métiers, « La recherche et l'innovation partenariales se sont fortement développées au sein des Grandes écoles de la CGE. C'est même l'un des atouts que lui reconnaissent les acteurs économiques et institutionnels, notamment pour le développement de projets de rayonnement territorial, national, voire international. Au moment où ces établissements entendent plus que jamais contribuer à former les acteurs du monde de demain, il faut veiller à ne pas déstabiliser un système qui fonctionne bien en créant un guichet unique et un pilotage dont les Grandes écoles ne seraient pas parties prenantes ».

La CGE redit ainsi sa disponibilité au dialogue, à la réflexion et à l'action pour tout ce qui peut contribuer à renforcer la recherche et l'innovation dans notre pays.

#### À PROPOS DE LA CGE

Créée en 1973, la CGE regroupe 233 Grandes écoles en France, dont 13 Grandes écoles étrangères, couvrant de nombreuses spécialités : ingénieur, management, architecture, sciences politiques, création & design, journalisme, écoles militaires, écoles vétérinaires et de santé... Les Grandes écoles représentent plus de 43 % des diplômes de grade master délivrés chaque année en France. Assurant une recherche intensive, elles mettent en cohérence le projet pédagogique de l'étudiant et les débouchés professionnels. L'appartenance à la CGE est un véritable label de qualité. La CGE s'assure du respect par l'ensemble de ses membres de ses principes fondamentaux : excellence des cursus, insertion professionnelle, lien à l'entreprise, innovation, ouverture internationale, impact sociétal... Les 233 Grandes écoles membres proposent une offre de formation et de recherche à déclinaisons multiples en réponse aux besoins du monde socio-économique. www.cge.asso.fr | Twitter : @ConferenceDesGE

#### **CONTACTS PRESSE**

Laurent Vidy – <u>laurent.vidy@cge-asso.fr</u> – 06 13 80 12 59 Camille Le Hyaric - <u>clehyaric@epoka.fr</u> - 06 60 43 65 02 Alix Bourgeois – abourgeois@epoka.fr – 06 07 55 25 52